

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial:

FORTISSIMO Anti-fourmis

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

CH-4900 Langenthal

Tél. 062 398 57 57 – FAX 062 398 57 55

sintagro@sintagro.ch - www.sintagro.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	TOX INFO SUISSE Centre Suisse d'Information Toxicologique	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zürich	145 (24 h)	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: **Danger**

Mentions de danger (CLP)

: EUH208 Contient de perméthrine. Peut produire une réaction allergique.
: H318 Provoque des lésions oculaires graves
: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P102 À conserver hors de portée des enfants.
: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
: P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément au règlement.

2.3. Autres dangers

Contient de perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Pour des mélanges voir 3.2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0

3.2. Mélange

Nom	CAS EC Index	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Piperonylbutoxide	51-03-6 200-076-7 -	1.5	Aqu. acute 1; H400 Aqu. chron. 1; H410
Permethrine (ISO) (m-Phenoxybenzyl-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxylat)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	1.5	Akut Tox. 4; H302 Sens. Haut 1; H317 Akut Tox. 4; H332 Aqu. acute 1; H400 [M=1.000] Aqu. chron. 1; H410 [M=1.000]
Tetraméthrine	7696-12-0 231-711-6 -	0.23	Aqu. acute 1; H400 Aqu. chron. 1; H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Informations générales : Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau (ne pas utiliser des solvants). Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant au min. 10 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Conduire à l'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin et lui montrer cette fiche ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Hypersensibilité.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après inhalation : Irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après ingestion : Nausée, vomissement et diarrhée.
En cas de lésions graves: hyperactivité, convulsions, paralysies, apnée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, alcool, mousse. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : -
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant.
Autres informations : -

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les brouillards de pulvérisation. Eviter le contact avec les yeux.

Assurer une bonne ventilation.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker au frais dans un endroit bien ventilé (protéger du gel) à l'écart des denrées alimentaires, boissons et des aliments pour animaux. Tenir hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide. A utiliser uniquement selon le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

n.a.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection oculaire : Lunettes de sécurité (EN 166)
Protection des mains : Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN374.

Matériel	temps de passage	remarque
Caoutchouc	480 min	

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection (EN ISO 13688) et des chaussures (EN ISO 20345) approprié.
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié avec un filtre type FFP2. En cas d'application par nébulisation porter un appareil de protection respiratoire avec un filtre combinée particules / gaz.
Risques thermiques : -

8.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : > 290°C
Point d'éclair : > 120°C
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0

Inflamabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1 g/cm3
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Remarque: Pression de vapeur (Perméthrine): 0,749 mPa à 25°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur, des rayons solaires, feu.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie formation de fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Toxicité aiguë

Substance (no. CAS)	Voie	Type	Valeur	Remarque
Piperonylbutoxide (51-03-6)	Orale	DL50 (rat)	4570 mg/kg	
Piperonylbutoxide (51-03-6)	Dermal	DL50 (lapin)	> 2000 mg/kg	
Piperonylbutoxide (51-03-6)	Inhalation	CL50 (Rat), 4 h	> 5,9 mg/m3	
Perméthrine(ISO) (52645-53-1)	Orale	DL50 (Rat)	> 2000 mg/kg	
Perméthrine(ISO) (52645-53-1)	Dermal	DL50 (Rat)	> 2000 mg/kg	
Perméthrine(ISO) (52645-53-1)	Inhalation	CL50 (Rat), 4 h	> 0,45 mg/l	
Tetraméthrine (7696-12-0)	Orale	DL50 (rat)	> 2000 mg/kg	
Tetraméthrine (7696-12-0)	Dermal	DL50 (rat)	> 2000 mg/kg	
Tetraméthrine (7696-12-0)	Inhalation	DL50 (rat)	> 5,63 mg/kg	

11.1.2 Corrosion cutanée/irritation:

Irritant pour les voies respiratoires. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

11.1.3 Hypersensibilité

Peut provoquer une irritation cutanée.

11.1.4 Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité pour la reproduction

Cancérogénicité : -

Mutagénicité : -

Toxicité pour la reproduction : -

11.1.5 Toxicité spécifique pour certains organes cibles : -

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1 Toxicité aiguë

Substance (no. CAS)	Type	Valeur	temps	Organisme
Piperonylbutoxide (51-03-6)	CL50 (poisson)	3,94 mg/L	96 h	Cyprinodon variegatus
	CE50 (crustacés)	0,51 mg/L	48 h	Daphnia magna
	CL50 (algues)	2,09 mg/L	72 h	Scenedesmus subspicatus
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	CL50 (poisson)	0,145 mg/L	96 h	Cyprinus carpio
	CL50 (poisson)	8,9 µg/L	96 h	Poecilia reticulata
	CE50 (crustacés)	0,02 mg/L	24 h	Daphnia magna
	CE50 (algues)	>0,022 mg/L	72 h	Scenedesmus subspicatus
	CE50 (bactéries)	>1'000 mg/L	3 h	Boue active
Tetraméthrine (7696-12-0)	CL50 (fish)	0,033 g/L	96 h	Brachydanio rerio
	CE50 (crustacés)	0,47 mg/L	48 h	Daphnia magna
	CL50 (algues)	>1,36 mg/L	72 h	Scenedesmus subspicatus

12.1.2 Toxicité chron.

n.a.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres information

Très toxique pour les organismes aquatiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/IMDG/RID) : 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E), (Perméthrine (ISO))

Description document de transport (IMDG) : UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUIDE, 9, III, (Perméthrine (ISO))

Description document de transport (RID) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (Perméthrine (ISO))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

Étiquettes de danger (ADR) : 9

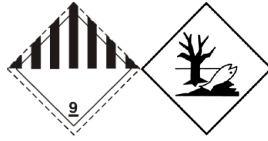
Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9

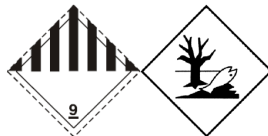
Étiquettes de danger (IMDG) : 9



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

Étiquettes de danger (RID) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601, 375

Quantités limitées (ADR) : 5I

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29

Code-citerne (ADR) : LGBV

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0

Danger n° (code Kemler) : 90

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP29
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-F
Catégorie de chargement (IMDG) : A
N° GSMU : 171

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M6
Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBV
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW31
Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

No. d'autorisation Suisse: Office fédéral de la santé publique (OFSP): CHZB0382

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **FORTISSIMO Anti-fourmis**

Date de révision: 30.11.2016

Version: 1.0

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit